# European Association of State Territorial Representatives







www.aerte-asso.org / www.eastr-asso.org

« Le rôle des RTE dans la sécurité des villes d'art et la protection du patrimoine »

« Le rôle des RTE dans la gestion de la crise du Covid 19 »

XXVIIèmes Journées Européennes des Représentants Territoriaux de l'État (JERTE)

FLORENCE, Italie 28 - 30 octobre 2021





# Programme des travaux

### **JEUDI 28 OCTOBRE 2021**

<u>12:30-14:30</u> Enregistrement des participants et déjeuner avec les accompagnants (Palazzo Vecchio)

14:30 Début des travaux (Palazzo Vecchio « Salone dei Cinquecento »)

14:30-15:00 SEANCE D'OUVERTURE

# Hymne national et hymne européen par Maestro Francesco Grollo

- M. Ignazio PORTELLI, Préfet, Président de l'ANFACI et de l'AERTE (Italie) 5'
- Mme Laura LEGA, Préfète, Secrétaire générale de l'ANFACI (Italie) 5'
- M. Dario NARDELLA, Maire de Florence, Président de Eurocities (Italie) 12'
- Annonce des Sessions par **M. Pierre-Etienne BISCH**, Secrétaire général de l'AERTE (France) 2' (C)

15:00-16:00 SESSION I : « La stratégie des États en rapport avec la sécurité des villes d'art et la protection du patrimoine culturel et des richesses naturelles »

- 1° **Mme Ana Luiza MASSOT THOMPSON-FLORES**, Directrice du Bureau régional de l'Unesco pour la science et la culture en Europe (Italie) 15' «Les conventions culturelles de l'UNESCO : le cadre multilatéral avancé pour la protection du patrimoine culturel et naturel»
- 2° Lorenzo CASINI, Chef du cabinet du ministre des affaires intérieures, professeur de droit administratif à l'École IMT pour les études avancées de Lucca (Italie) 15' "La sécurité du patrimoine culturel"

**16:00** Fin de la première partie de la session I

Temps libre et passage à l'hôtel pour les participants qui n'assistent pas au Conseil d'administration

16:15–17:15 Conseil d'administration de l'AERTE (Pour les participants désignés par leur chef de délégation)

A l'issue, Retour à l'hôtel

18:15 Rendez-vous dans le hall de l'hôtel et départ en groupe pour la visite de l'église Santa Croce.

Basilica di Santa Croce - Piazza Santa Croce

**19:00** Visite de l'ensemble monumental de l'église Santa Croce

**20:30** Dîner (Cénacle de l'église Santa Croce)



## Programme des travaux suite

### **VENDREDI 29 OCTOBRE 2021**

<u>8:15</u> Départ à pied de l'hôtel vers le Palazzo Vecchio « Salone dei Cinquecento », pour les participants aux travaux. *Rendez-vous directement au Palazzo Vecchio. Pas de départ organisé.* 

### 9:00–10:30 SESSION I (Poursuite des travaux)

- 1 Exposés
- M. Philippe BELAVAL, Président du Centre national des Monuments historiques (France) 15'
  - « Le représentant de l'État dans le territoire, acteur et partenaire de l'action patrimoniale. L'exemple français du Centre des monuments nationaux»
- M. Eike SCHMIDT, Président de la Galerie des Offices et Président du Conseil d'administration de Fondo Edifici di Culto (Italie) 15'

  « Protection et valorisation des musées et des églises »
- M. Michele DI BARI, Préfet Chef du Service des Libertés Civiles du Ministère de l'Intérieur (Italie) 15'
  - « Valorisation et conservation du patrimoine du Fondo Edifici di Culto »
- 2 Témoignages de RTE
- M. Denis MATHEN, Gouverneur de Namur (Belgique) 15'
  « Un exemple d'approche « multi-aspects » de la protection du patrimoine :
  Le Château de Freÿr et ses jardins, patrimoine majeur de Wallonie
  Présentation Gouverneur de la province de Namur Abstract »
- M. Gérard GAVORY, Préfet de La Manche (France) 15' « La sécurité du Mont-Saint-Michel »
- Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse (France) 15' « Le Patrimoine mémoriel dans le département de la Meuse »

### 10:30-11:00 Pause-café

11:00-16:00 SESSION II « Les RTE et la gestion de la crise du Covid19 »

### 11:00-13:00 TABLE RONDE I « La gestion de la crise du Covid19 par les RTE »

Modératrice : Mme Laura LEGA, Préfète, Secrétaire générale de l'ANFACI (Italie) 15'

### Témoignages des RTE

- Mme Terttu SAVOLAINEN, Directrice générale de l'Agence administrative régionale de l'État pour le Nord de la Finlande (Finlande) 15' « La lutte contre le COVID-19 au niveau régional en Finlande »



## Programme des travaux suite

### **VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 (suite)**

- M. Saffet Arikan BEDÜK, Président de l'association des Gouverneurs turcs Turquie (Turquie) 15'
- « Le travail des gouverneurs (représentants territoriaux de l'Etat) concernant la protection et la restauration du patrimoine culturel en Turquie. Les exemples d'Istanbul et de Safranbolu
- M. Sándor SZABO, Commissaire du gouvernement administratif (Hongrie) 15' « La Hongrie contre le COVID 19 »
- M. Frank JENSSEN, Gouverneur du comté de Trøndelag (Norvège) 15' « Gouverneurs régionaux en Norvège : centre de coordination et d'information communication montante, descendante et horizontale »
- M. Hermann-Josef KLÜBER, Regierungspräsident de Cassel, le Land de Hesse (Allemagne) 15'
  - « Lutte contre la pandémie de Covid 19 en Allemagne. Défis fédéraux et solutions communes avec l'exemple de la mise en place de centres de vaccination »
- Mme Cathy BERX, Gouverneure d'Anvers (Belgique) 15' « Le rôle des STR pendant la pandémie et la vague d'Anvers. Approche supra-locale d'une résurgence locale de pandémie : conditions préalables, outils, approche (leçons apprises et facteurs critiques de succès) »
- M. Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne (France) 15' « Le rôle de l'État local dans la gestion de la crise de la COVID 19 »
- Mme Ina ADEMA, Commissaire du Roi, Province Noord Brabant (Les Pays-Bas) 15'

<u>13:00–14:15</u> Déjeuner buffet sur place (avec les accompagnants)

# 14:15–16:00 TABLE RONDE II « La conciliation des libertés avec la sécurité sanitaire pendant la Covid19 »

Modérateur : M. Denis MATHEN, Gouverneur de Namur (Belgique) 15'

### Témoignages des RTE

- M. Renato SACCONE, Préfet de Milan (Italie) 15' « La liberté du travail et des affaires en période de pandémie »
- Mme Anneli HULTHÉN, Gouverneure, Comté de Skane (Suède) « Le rôle des Conseils d'administration de comté pendant la pandémie de Covid »
- M. Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude (France) 15' « Le rôle du préfet dans la gestion de la crise sanitaire »
- M. Éric FREYSSELINARD, Directeur de l'Institut des hautes études du Ministère de l'intérieur IHEMI, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle (France) 15' « Des gilets jaunes au Covid : sommes-nous entrés en dictature sanitaire ? »



## Programme des travaux suite

### **VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 (suite)**

- M. Jan SPOOREN, Gouverneur du Brabant flamand (Belgique) 15' « Le délicat équilibre entre les libertés et les risques sanitaires face à la crise du Covid-19»

- M. Nicolas DESFORGES, Préfet, Vice-Président de l'ACP (France) 15' « Les Représentants territoriaux de l'État face à la Covid 19 : partage d'expériences dans l'espace francophone »

<u>15:45</u> Échanges avec la salle et fin de la Table ronde

16:15-16:30 Pause-café

16:30-17:00 Synthèse des travaux par M. Jean-Michel BRICAULT, Maitre de conférences à

l'Université de Reims (France) 30'

17:20-18:20 ASSEMBLEE GENERALE

Discours de clôture par M. Ignazio PORTELLI, Président de l'année 2020/2021 (Italie)

Temps libre et retour à pied à l'hôtel

\*La Ministre de l'Intérieur Luciana LAMORGESE a été invitée à prendre la parole

19:45 Rendez-vous dans le hall de l'hôtel et départ en groupe pour le dîner de Gala.

Palazzo Medici Riccardi « Salone Carlo VIII » - Via Cavour, 3

**20:30** Dîner de Gala

# Programme culturel

### **SAMEDI 30 OCTOBRE 2021**

**09:00-11:00** Visite de la Galerie des Offices avec les accompagnants.

Rendez-vous dans le hall de la Galerie des Offices à l'heure indiquée dans la lettre de confirmation qui vous a été adressée par l'équipe organisatrice. Vous y trouverez la bannière avec le signe de la conférence.



## Discours d'ouverture

PAR M. IGNAZIO PORTELLI
Préfet, Président de l'ANFACI
et de l'AERTE (Italie)



Mme la Ministre, M. le Maire, Chers collègues, Mesdames et messieurs,

Bonjour et bienvenue aux XXVII Journées européennes des représentants territoriaux de l'État. Je me réjouis de votre présence et souhaite adresser un salut cordial à nos collègues espagnols qui reviennent parmi nous.

Des sessions de travail très intéressantes avec des intervenants importants nous attendent. Les deux années qui se sont écoulées depuis notre dernière réunion à Louvain ne se sont pas écoulées sans succès et notre Association européenne a travaillé avec constance et engagement.

Les thèmes de nos Journées se rapportent à des thèmes d'intérêt commun pour nous tous.

Nous allons parler de l'expérience acquise dans la lutte contre la pandémie qui a touché la planète entière, soit plus de 220 nations et territoires d'outre-mer, avec près de 250 millions de malades et 5 millions de décès. Ces derniers mois, il y a eu des avancées et plusieurs premières analyses sont disponibles sur le site internet de l'Association, qui vont désormais s'approfondir.

Nous aborderons également la question de la sécurité des lieux d'art. Dans nos pays, il y a de grands patrimoines culturels à sauvegarder et beaucoup d'entre nous y sont directement impliqués.

Notre Association européenne a l'engagement d'approfondir les éléments communs et particuliers relatifs aux

représentants territoriaux de l'État dans la conscience des difficultés existantes en définissant l'Europe de manière unitaire, selon les enseignements, à différentes époques, de Niccolò Machiavelli et Paul Valéry.

Notre Association européenne fournit un effort rationnel et philologique d'apprentissage de nos métiers. Ainsi, au cours de toutes ces années d'activité, il a été constaté l'absence d'une identité préétablie qui serait en constante évolution. Notre élément commun est d'accomplir des tâches importantes pour le bon fonctionnement des États.

Certains d'entre nous effectuent des missions transfrontalières fréquemment liées à des projets de l'Union européenne.

Paraphrasant le Traité d'Amsterdam, notre Association européenne est un espace ouvert de libre confrontation, de connaissance mutuelle, d'échange d'expériences et de réflexions et, permettez-moi de dire, d'amitié.

Nous sommes ici dans une agora, non pas un contenant, mais un espace dépourvu de préjugés et d'idées de supériorité, avec l'acceptation de la pluralité des situations, confiant de pouvoir créer une identité multiple des représentants territoriaux de l'État connectés et, en comparaison avec de multiples entités publiques et privées, à une époque de profondes transformations.

Nous nous distinguons de ces derniers car nous travaillons toujours en faveur des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous travaillons pour le bien commun.

Cette façon d'être nous a conduit à étendre notre réseau dans le bassin méditerranéen et à apprécier l'effort de nos



collègues européens francophones pour se connecter avec les préfets francophones des autres continents. Notre réseau est destiné à évoluer et à grandir. On ne peut qu'être satisfait, malgré toutes les difficultés, surtout ces deux dernières années.

Nous avons appris que notre engagement quotidien est aussi d'être des charnières institutionnelles, nous avons le devoir de connaître les réalités et de pouvoir transmettre des idées et des propositions aux niveaux décisionnels des gouvernements.

Je conclus.

Pour leur disponibilité et leur hospitalité, je tiens à remercier le maire de Florence, le Fonds des édifices religieux, l'Opéra de Santa Croce, la Galerie des Offices, la Préfecture et les entreprises qui nous ont aidés.

Permettez-moi également de remercier pour l'organisation mes collègues d'Anfaci qui ont fait de leur mieux parmi tant de difficultés évidentes et m'ont soutenu dans mon double rôle de président de l'Association européenne et d'Anfaci. Merci également à Annalisa Oliva pour son assiduité et sa patience.

Enfin, un merci tout particulier à ma collègue Laura Lega pour son engagement précieux et fondamental et un merci tout particulier au Président de la République qui a souhaité décerner la médaille du mérite aux Journées européennes. Il s'agit d'une haute reconnaissance qui souligne également le prestige professionnel et la fiabilité du corps préfectoral en Italie.

Merci pour votre attention, je vous souhaite le meilleur pour ces Journées européennes et votre séjour dans la belle ville de Florence.







## XXVIIème Edition des Journées Européennes des Représentants Territoriaux de l'État Florence - 28 Octobre, 2021

### RAPPORT INTRODUCTIF MME LAURA LEGA

Préfète, secrétaire générale de l'Anfaci

Je voudrais tout d'abord souligner combien l'importance de cet événement est marquée par la médaille du Mérite attribuée aux Journées Européennes par le Président de la République. Il s'agit d'une haute reconnaissance qui souligne également le prestige professionnel et la fiabilité du Corps préfectoral en Italie.

Des séances de travail riches en contenu et particulièrement stimulantes nous attendent. En effet, ces Journées sont consacrées en premier lieu, à une réflexion sur le rôle des RTE

dans la sécurité des sites d'art, un thème d'intérêt commun vu que les villes de nos pays sont parmi les plus riches à cet égard; d'autre part, nous parlerons du rôle que nous avons joué et continuons de jouer dans la dramatique urgence pandémique qui met en échec la planète entière avec environ 250 millions d'infections et 5 millions de décès.

Au cours de ces mois dramatiques, les RTE ont joué un rôle délicat, qui a contribué à garantir la cohésion sociale et la stabilité des systèmes démocratiques et qui représente encore un point de référence solide pour les citoyens, les administrations locales et le tissu productif pour mieux affronter une période de crise marquante tant du point de vue économique que financier.

Il s'agit de sujets stratégiques sur lesquels, je le crois avec conviction, il faut stimuler la confrontation des expériences acquises afin d'approfondir ce qui nous unit et ce qui nous distingue, et mieux comprendre les marges éventuelles, dans chaque système, pour atteindre une plus grande efficacité.

En Italie, le rôle des préfets a été central, dans la pandémie, dans le dialogue avec les autres organes de l'administration territoriale, avec le monde des affaires et directement avec les citoyens. Notamment lors de la première phase de la pandémie au printemps 2020, en plus des fonctions traditionnelles de coordination des forces de police, de dialogue avec le système des autonomies locales et de médiation, les préfets en Italie ont été chargés d'une fonction stratégique de maintien d'un délicat équilibre entre les valeurs et les droits constitutionnels, comme la garantie essentielle du droit à la santé et la sauvegarde, en parallèle, du droit à l'initiative économique. Une fonction décisive pour la poursuite des activités économiques indispensables au maintien des niveaux minimaux de fonctionnalité du système économique et social du Pays et pour le bien même des familles. Une fonction vraiment complexe et lourde qui a confirmé



la haute estime du Gouvernement italien pour le rôle de garantie joué par les préfets en Italie et leur fiabilité dans les situations d'urgence. C'est une figure ancienne que celle des préfets, remontant à l'époque romaine, mais très actuelle, grâce à sa capacité à être toujours en constante évolution, afin de s'adapter et toujours répondre de façon adéquate aux besoins du pays, en garantissant un professionnalisme certain, une disponibilité proverbiale ainsi que le sens de l'État.

L'ANFACI suit et soutient avec une grande attention le rôle des préfets en Italie en

contribuant au débat scientifique sur ces sujets, dans la conviction des énormes potentialités de ce rôle au sein du scénario actuel et futur pour la renaissance économique et sociale des communautés.

Ces Journées devront donc être un terrain d'entraînement où s'exercer à une confrontation franche et directe pour un échange d'expériences fructueux, tout en restant conscients du défi entrainé par une fonction qui, bien qu'avec des déclinaisons différentes dans la pluralité de nos organisations, nous maintient unis dans une même identité : servir nos pays avec loyauté pour le bien de nos concitoyens. Un réseau immatériel de professionnels qui, partant de nos villes, traverse l'Europe et embrasse désormais l'espace méditerranéen et qui, je l'espère, pourra aller encore plus loin avec un objectif d'inclusion, dans la perspective d'étendre les expériences internationales même au-delà des frontières européennes.

Je veux vous laisser à vos travaux et aux illustres intervenants que je remercie pour leur disponibilité.

Un remerciement particulier aux collègues de l'AERTE et à son Président, Monsieur *Ignazio Portelli*, un ami et compagnon de voyage pendant ces deux années d'activité, en tant que Président également de l'ANFACI, et à Monsieur *Pierre-Etienne Bisch*. Permettez-moi encore de remercier l'organisation assurée par *Scaramuzzi Team* ainsi que la *Préfecture de Florence*. Enfin, un merci spécial à ma collègue *Annalisa Oliva* qui, au cours de ces mois difficiles, a été à mes côtés avec un engagement remarquable et attentif.

Dans l'espoir que ces Journées seront fructueuses et qu'elles resteront parmi vos meilleurs souvenirs comme un fil très ténu mais indestructible qui nous unit fortement dans l'amitié et la loyauté, je vous souhaite une bonne XXVIIème ÉDITION DES JOURNÉES EUROPÉENNES!



## Discours d'ouverture

### PAR M. PIERRE-ÉTIENNE BISCH

Secrétaire général de l'AERTE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les hautes autorités et mes chers collègues,

Mon intervention sera brève et aura pour objet de présenter rapidement ce que seront, grâce à chacun de nous, ces deux Journées de l'AERTE à Florence.

Mes premiers mots sont des mots de soulagement et de reconnaissance.

Soulagement qu'après un report d'une année pour cause de Covid19, les JERTE de 2020 puissent enfin se tenir, même si c'est en 2021.

Reconnaissance pour les vertus de patience et de persévérance de nos hôtes de l'ANFACI, c'est-à-dire du Président Portelli, de la Secrétaire générale, Laura Lega, de sa collaboratrice Annalisa Oliva et de toute l'équipe d'organisation de l'agence Scaramuzziteam.

Je voudrais ensuite remercier les intervenants de haut niveau qui ont accepté de nous rejoindre à Florence, pour exposer leurs points de vue, soit en ce début d'après-midi, soit demain.

Vous savez que nous souhaitons faire précéder nos échanges d'expériences entre RTE de ces interventions de cadrage qui permettent de resituer les enjeux globaux de nos missions, lesquelles sont par nature très opérationnelles.

Nous avons, au sein du Bureau puis du Conseil d'administration de l'AERTE décidé de faire cohabiter deux thèmes différents, compte tenu de l'actualité.

D'une part, nous avons maintenu avec enthousiasme le thème de la protection du patrimoine et ses relations avec l'action des RTE, en particulier dans les villes d'art, comme Florence. Vous constaterez certainement qu'il y a plus que



des nuances, très enrichissantes à connaitre, entre les marges d'initiatives des RTE selon leurs pays ou régions d'exercice. Et pourtant, les enjeux liés à la sur fréquentation des hauts lieux touristiques ou à l'exposition des villes aux conséquences du changement climatique, comme les crues des rivières proches de certains musées, sont probablement des enjeux systémiques des temps présents. Ces différences sont logiquement le fait de nos différences d'organisation administratives des pouvoirs publics, mais peut-être également le fait d'une sensibilité inégale aux enjeux de la protection des arts en

général dans le contexte de mondialisation et de primat des flux économiques.

D'autre part, nous avons également retenu le thème de la gestion de crise sanitaire face à la Covid19, pour des raisons évidentes. Intuitivement, et avant d'entendre les différents orateurs, on est en droit de penser que les différences entre nos pays et régions seront ici moins marquées que, par exemple, dans les domaines de la sécurité en matière de terrorisme ou de conduite des politiques d'immigration.

Pour autant, nous attendons beaucoup des comparaisons en la matière et c'est intentionnellement que nous avons sollicité des exposés sur le thème de la conciliation entre l'action de protection de la santé publique et le respect des libertés publiques et individuelles.

Je terminerais en remerciant tous ceux qui se sont fait inscrire comme orateurs, sans oublier ceux qui auraient souhaité le faire si les contraintes d'agenda l'avaient permis. Enfin, grâce soit rendue aux modérateurs des table rondes et à M. Jean-Michel Bricault qui va, comme chaque année, faire demain la synthèse de nos travaux.

Bonnes JERTE à tous! 1

## Le représentant de l'État dans le territoire, acteur et partenaire de l'action patrimoniale L'exemple français du Centre des monuments nationaux

Exposés

### PAR M. PHILIPPE BELAVAL

Président du Centre national des Monuments historiques (France)

Créé en 1914, le Centre des monuments nationaux gère au nom de l'État plus de 110 sites patrimoniaux répartis sur la quasitotalité du territoire continental de la France; les plus célèbres sont l'Arc de Triomphe ou le Panthéon à Paris, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, les remparts de la Cité de Carcassonne. En 2019, ces sites ont accueilli 10 millions de visiteurs.

La nature même des missions de l'établissement l'amène à entretenir une relation permanente, d'information et de collaboration, avec le préfet qui est le représentant territorial de L'État.

Cette relation se matérialise de nombreuses manières :

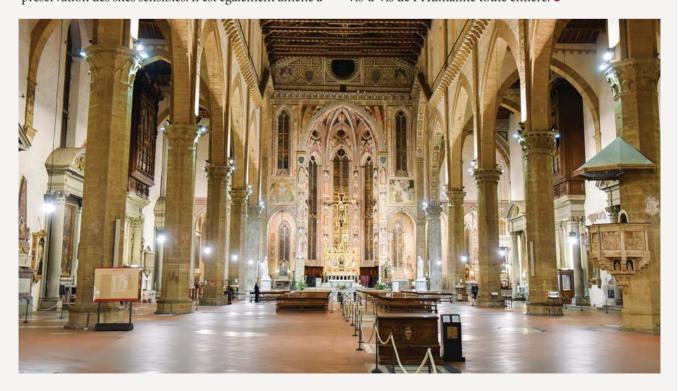
- En tant que responsable de la sécurité et de la sûreté, le préfet contrôle en permanence les conditions d'accueil du public, avec une vigilance particulière sur les sites accueillant des flux importants de public dans des espaces contraints. Cette vigilance est renforcée en cas de menace particulière, de nature terroriste par exemple, ou en cas de cérémonie ou de manifestation sur la voie publique.
- En tant qu'autorité environnementale, le préfet veille à la préservation des sites sensibles. Il est également amené à

intervenir fréquemment dans le dossier délicat de l'implantation d'éoliennes.

- C'est sous l'autorité du préfet de région que sont délivrées les autorisations exigées par la législation de protection des monuments historiques, et notamment les autorisations de travaux.
- Lorsqu'un monument se situe au cœur d'une pluralité d'enjeux, impliquant plusieurs acteurs nationaux et territoriaux, le préfet a vocation à assurer la coordination de I'ensemble. Le préfet peut également jouer un rôle précieux d'impulsion et de conviction Iorsqu'une situation particulière l'exige au plan local.

Le préfet est donc bien au quotidien un acteur à part entière de l'action patrimoniale, dont cela confirme bien la nature profondément régalienne, dès lors qu'elle est conçue comme devant assurer la préservation et la transmission d'un inestimable trésor collectif dont la France est responsable, non seulement vis-à-vis de sa population, mais vis-à-vis de l'Humanité toute entière.





## Un exemple d'approche « multi-aspects » de la protection du patrimoine : Le Château de Freÿr et ses jardins, patrimoine majeur de Wallonie Présentation - Gouverneur de la province de Namur - Abstract

Témoignages des RTE

### PAR M. DENIS MATHEN

Gouverneur de Namur (Belgique)

En tant que commissaire de gouvernement, gestionnaire de crise, mais aussi mobilisateur de forces vives, les facettes de sa fonction peuvent-elles l'aider dans l'objectif de protection du patrimoine?

Le Gouverneur de province représente plusieurs entités : il est commissaire des gouvernements fédéral, régional et de la communauté française. Il dispose de compétences (légalement attribuées) multiples en lien avec la sécurité civile, la planification d'urgence, la gestion de crise

et l'ordre public. Le patrimoine n'y figure pas a priori... mais il a la faculté de s'y impliquer!



- Fonds Laubespin-Lagarde : soutenir à un niveau artistique, culturel, sociologique, scientifique, historique et pédagogique des sites patrimoniaux dont le château de Freÿr.
- Fonds Barbazon : sauvegarder, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine local et culturel du sud-est de la province de Namur.
- 3) Avec du soutien, facilitation et initiation de projets en lien avec la protection du patrimoine et en les intégrant autour de la dynamique du Bouclier Bleu.

#### **COMMENT?**

### 1) En planification d'urgence et gestion de crise

- En veiller à une meilleure intégration du patrimoine dans les plans généraux d'urgence et d'intervention (PGUI) car trop souvent oublié dans (les priorités de) l'urgence.
- En organisant des exercices de gestion de crise où la question de la protection du patrimoine est abordée.
- En conseillant l'intégration du patrimoine dans les plans d'urgence interne (PIU)
- En sensibilisant les pouvoirs et acteurs locaux à la problématique du patrimoine (colloques, formations,...)
- En Identifiant les besoins et les moyens nécessaires aux différentes structures pour se préparer et faire face à une menace.
- En créant une dynamique « Bouclier bleu » (ICOMOS -Conseil international des monuments et sites) au niveau provincial :
  - Protection du patrimoine en cas de catastrophe endogène ou exogène.
  - Comment et où sauver un patrimoine mobilier en cas de catastrophe (incendie, inondation, tornade) ?
- **2) Avec une dynamique de réseaux,** une implication dans des fondations à vocation patrimoniale et une certaine « magistrature d'influence » :
- Fondation Roi Baudouin

### **EXEMPLE CONCRET?**

Le Château et les jardins de Freÿr, patrimoine majeur de Wallonie. D'un point de vue architectural, historique et naturel :

- Une protection du patrimoine bâti et naturel :
  - Restauration du château à l'identique avec les techniques de l'époque.
  - Protection et préservation de l'habitat de chauve-souris.
- Une protection durable:
  - « Château Zéro Emissions » : diminuer l'empreinte écologique des bâtiments, limiter la consommation énergétique, valorisation durable des bois du domaine, station d'épuration et chaudière à haute performance.
- Une protection de la biodiversité :
  - Restauration des jardins historiques : formations de jardiniers, d'architectes paysagistes et d'artisans de la pierre aux spécificités des jardins historiques.
  - · Les orangers du parc : protection de ce patrimoine végétale vieux de 300 ans
- Une protection juridique:
  - Héritage familial : gestion de la transmission d'un domaine (indivision, A.S.B.L., fondation, société, etc.)
  - Une journée d'étude a été organisée à ce sujet.
- Une protection en cas de crise :
  - Bouclier Bleu : Mise en place d'un plan d'urgence spécifique aux réalités du lieu, du patrimoine mobilier, immobilier et végétal.
  - L'Objectif à l'horizon 2022 est de réaliser un exercice (accident d'un camion transportant des produits chimiques)•

## La sécurité du Mont-Saint-Michel

### Témoignages des RTE

## PAR M. GÉRARD GAVORY

Préfet de La Manche (France)

La sécurité du Mont-Saint-Michel constitue un enjeu majeur, tout particulièrement depuis les attentats qui ont frappé la France en 2015.

Site touristique d'ampleur et lieu emblématique, le Mont-Saint-Michel accueille en moyenne 3 millions de visiteurs chaque année. Lors des périodes d'affluence, notamment en août, le site peut être quotidiennement visité par 20 000 personnes. Cela peut se traduire par la présence d'environ 2 000 véhicules individuels. Depuis l'épidémie de la Covid-19, une baisse de fréquentation a

certes été enregistrée en raison de la diminution des groupes de touristes étrangers.



Le Mont-Saint-Michel est un site touristique très particulier, notamment par la configuration de ses lieux. On y vient à pied, en navette ou à vélo. C'est une île depuis la restauration du caractère maritime (RCM) du site. Une barrière installée à proximité du barrage permet de réguler l'accès des navettes. Très condensée, la commune du Mont comporte des habitations imbriquées (38 habitants) et, surtout, un seul point d'accès libre. Seul l'accès payant à l'abbaye, à l'intérieur du site, se fait avec un contrôle d'accès. Lors des périodes d'affluence, les touristes se concentrent donc sur quelques dizaines de mètres carrés, posant des problèmes de sécurité.

Entre les parkings et le site du Mont-Saint-Michel, des navettes de la société *TransDev* assurent les trajets des visiteurs. Ce système de transport crée parfois de longues files d'attente. La présence de vélos et de piétons sur la route d'accès entraîne également des difficultés, les navettes ne pouvant les dépasser.

Pour assurer la protection du site, plusieurs mesures ont été prises :

- En termes de personnels, en renfort de la police municipale, des réservistes de la gendarmerie sont mobilisés chaque jour durant les périodes de vacances. Un renfort de militaires est également assuré, lors des périodes de forte affluence, dans le cadre du dispositif Sentinelle. La sécurisation du site est assurée par la brigade de gendarmerie de Pontorson.
- Déploiement d'un système de vidéo-protection sur le mont. Une trentaine de caméras, positionnées sur le Mont, permettent d'observer le site et ses alentours.
- De même, les autobus-navettes de la compagnie *TransDev* disposent de systèmes de vidéo-protection dont le visionnage est uniquement accessible aux policiers municipaux et, à terme, dans le cadre du déploiement du



Centre de Surveillance Urbain (CSU), aux gendarmes.

### 2/ UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ CENTRA-LISÉ : CRÉATION DE L'EPIC ET LABELLI-SATION « SÉCURI-SITE ».

L'EPIC (Établissement Public Industriel et commercial) du Mont-Saint-Michel a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, notamment pour assurer la gestion unifiée du dispositif de sécurité qui concerne le fonctionnement des équipements hydrauliques, l'accueil du public dans l'abbaye, les navettes et les par-

kings.

Le Préfet est, quant à lui, responsable de la sécurité de ce site sensible, labellisé « sécuri-site ». Ce label certifie la mise en place d'un dispositif de sécurité complet, à l'intérieur des sites comme à leurs abords, et d'une collaboration étroite avec les acteurs. En acceptant ce label, les signataires se sont engagés à concourir à la sécurité des visiteurs accueillis sur le site, par des mesures de prévention et de protection renforcée du site.

### 3/ LE DÉCRET DU 11 DÉCEMBRE 2019 : GESTION DES OUVRAGES DE SÉCURITÉ ET DE VIDÉOSURVEILLANCE.

Le décret du 11 décembre 2019 confère à l'EPIC du Mont-Saint-Michel le soin « d'assurer, sous l'autorité du préfet et des pouvoirs de police dévolus au maire, la sécurité et la sûreté du site et des infrastructures concourant au RCM ». Afin de renforcer la sécurité sur le site et d'assurer une bonne utilisation des outils fonctionnels (notamment des caméras), l'objectif de l'État est de renforcer la cohérence des actions et la coordination des différents acteurs engagés dans la sécurité du site. L'EPIC doit ainsi être chargé de la gestion des installations de vidéosurveillance, du local technique situé au barrage et de la barrière de filtrage.

Ce transfert de responsabilités est en cours.

## 4/ UNE NÉCESSAIRE RÉORGANISATION DE LA POLICE MUNICIPALE.

Le site du Mont est situé sur trois communes différentes (Mont-Saint-Michel, Beauvoir, Pontorson) qui ont créé une police intercommunale.

Il est attendu des maires qu'ils délèguent à l'EPIC leur autorité fonctionnelle sur la circulation et le stationnement, permettant ainsi de dégager du temps fonctionnel à la police municipale.

Il a été proposé aux maires d'accepter ce schéma de fonctionnement à titre expérimental. Cette délégation interviendrait sur le seul périmètre de l'entrée de la caserne pour une période d'un an tacitement renouvelable.

Cette coopération renforcée permettra de garantir l'efficacité du dispositif global de sécurité du Mont-Saint-Michel.

## Le Patrimoine mémoriel dans le département de la Meuse

Témoignages des RTE

### **PAR MME PASCALE TRIMBACH**

Préfète de la Meuse (France)

Le patrimoine, matériel ou immatériel, est notre Héritage individuel et collectif. Ceci vaut notamment pour le patrimoine mémoriel.

Ce patrimoine étant national par essence les organisations internationales sont peu enclines à le reconnaître. Pourtant, avec l'émergence de la construction européenne il devient un vecteur du rapprochement.



Les conventions sur le Patrimoine mondial et le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO concernent peu le patrimoine mémoriel ; ses sites ne concernent pas les champs de bataille, de même que les commémorations.

En Europe, le Conseil de l'Europe a inscrit le patrimoine dans une approche transfrontalière avec les "itinéraires" autour de "thématiques, mais aucun itinéraire ne concerne le domaine mémoriel.

Quant à l'UE le label du patrimoine européen, plus récent, valorise des sites (maison de Robert Schuman) qui ont un "sens" européen.

### II LES SPÉCIFICITÉS DU PATRIMOINE FRANÇAIS

Il est constitué de monuments spécifiques, (monuments aux morts) créés dans les communes après 1918. Sur 35 000 communes françaises, seules quelques unes n'en ont pas ; c'est dire qu'il existe une architecture spécifique, mais le dossier « nécropoles de la Première Guerre mondiale », présenté par la Belgique et la France n'a pas été retenu par l'UNESCO (139 sites).



La Meuse compte 40 nécropoles nationales.

L'Ossuaire de Douaumont, est tombeau pour quelque 130 000 morts – français et allemands – et cénotaphe de tous les disparus. Plusieurs nécropoles associent par ailleurs fosses collectives et tombes individuelles

Mais ce patrimoine n'est pas seulement matériel ; il inclut une dimension liée à la mémoire collective et administrative avec les neuf "villages morts pour la France"

autour de Verdun, dont il ne reste que des ruines. L'État les reconnaît et ces villages "vivent" administrativement : le Préfet nomme pour chacun une commission municipale afin d'en assurer la sauvegarde.

#### **III. AU SERVICE DE LA RÉCONCILIATION?**

Il est creuset de l'esprit « national » mais constitue également une opportunité de coopération comme en témoigne la coopération entre le Souvenir Français et le Kriegsgräberfürsorge (homologue allemand) dans l'entretien des tombes.

En outre, Douaumont est devenu LE cadre de réconciliation franco-allemande.

Enfin il faut citer la Tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Hommes d'État et visiteurs du monde entier s'y côtoient autour du ravivage quotidien de la Flamme.

Ce patrimoine spécifique peut ainsi devenir un véritable enjeu de coopération internationale. •



## La lutte contre le COVID-19 au niveau régional en Finlande

### Témoignages des RTE

### **PAR MME TERTTU SAVOLAINEN**

Directrice générale de l'Agence administrative régionale de l'État pour le Nord de la Finlande (Finlande)

Le coronavirus est arrivé dans d'autres pays européens, avant la Finlande. Cela a laissé un peu de temps pour se préparer et mettre en place des restrictions strictes dès le début. Les écoles et la plupart des lieux de rencontre étaient fermés et le télétravail a été recommandé. Les commerces et les services sont restés ouverts. Les personnes de plus de 70 ans ont été invitées à rester chez elles. La stratégie consistait à protéger les groupes à risque et à minimiser le volume de patients en soins intensifs.



sur les maladies transmissibles ; communication avec les entreprises, le troisième secteur, le public et les médias.

La coopération régionale est efficace dans toute la Finlande. Les AVI fonctionnent bien ensemble. Ils ont mis en place un centre d'appels commun, produit des réponses combinées aux FAQ, organisé des réunions régulières avec le directeur général et créé des groupes spécialisés de communication en ligne.

Les statistiques d'octobre 2021 indiquent environ 155 000 cas confirmés et 1 150 décès en Finlande. La situation a été plus grave dans le sud de la Finlande.

La stratégie hybride de la Finlande « tester, tracer, isoler et traiter » a été centralisée jusqu'à l'automne 2020, lorsque les actions ont été déplacées davantage aux niveaux régional et local. Les agences administratives régionales de l'État (AVI) ont été chargées de gérer des restrictions et des recommandations régionales ainsi que de prendre des décisions en fonction de la situation spécifique dans leur région et des avis officiels fournis par les districts hospitaliers.

Les AVI ont eu un rôle central dans la lutte contre le COVID-19 au niveau régional et étaient chargés de la coordination, supervision et pilotage des autorités locales ; réunion fréquente des parties prenantes en visioconférence ; production des mises à jour de la situation ; prise de décisions, direction et supervision conformément à la loi

Durant l'été 2021, la situation liée au coronavirus s'est améliorée. Les gens se faisaient vacciner, donc la société restaient ouverte. Malheureusement tout le monde n'a pas respecté les précautions concernant le Covid-19. Le coronavirus se propage maintenant surtout parmi les personnes non vaccinées. Pour la population âgée de plus de 12 ans le taux actuel de vaccination avec les deux doses est de 77 %. Le défi est de porter ce chiffre à plus de 80 %.

Au cours de derniers 18 mois, les autorités régionales ont démontré qu'elles possédaient les connaissances spécialisées et la confiance des citoyens requises, ainsi que les connaissances au niveau régional et la capacité d'agir très rapidement lorsque le niveau national leur donne le pouvoir et les responsabilités.

Le partage des bonnes pratiques et la coopération entre les membres de l'AERTE sont d'une importance vitale. ●



## La pandémie de COVID-19 et les représentants territoriaux de l'état en turquie

Témoignages des RTE

### PAR M. SAFFET ARIKAN BEDÜK

Président de l'association des Gouverneurs turcs Turquie (Turquie)

L'épidémie de Covid-19 est surveillée de près en Turquie. La gestion de crise a été menée contre la pandémie au sein du système gouvernemental présidentiel. Les décisions concernant les mesures étaient prises par le pouvoir exécutif représenté par le Président de la République de Turquie dans l'administration centrale. Dès le moment où le premier cas de Covid-19 a été observé en Turquie, des mesures liées à la pandémie ont été prises par le ministère de la Santé et le ministère de l'Intérieur, conformément aux recommandations du ministère de la Santé

et du Conseil consultatif scientifique et aux instructions du Président.

L'administration du territoire en Turquie est basée sur un système d'administration territoriale. Ce système représente le côté fort de l'administration publique contre la pandémie. Dans ce contexte, les mesures prises par le gouvernement central ont été mises en œuvre et suivies dans tout le pays sous la coordination des autorités provinciales.

De nombreuses décisions de précaution ont été prises et mises en œuvre par le ministère de l'Intérieur afin de contenir le risque d'épidémie et les conditions de contamination en termes de santé publique et d'ordre public, d'assurer



l'isolement social, de maintenir la distanciation sociale et de contrôler la vitesse de propagation de la maladie. La mise en œuvre, la coordination et le contrôle des mesures prises par l'administration centrale sont assurés par les conseils sous la présidence des administrateurs provinciaux.

En Turquie, les gouverneurs de province et les gouverneurs de district sont considérés comme les éléments les plus puissants du système administratif, notamment en termes de gestion de crises, de catastrophes et

d'urgences.

De même, les professionnels de santé dans les établissements de santé, la gendarmerie, la police, le personnel des garde-côtes, les institutions affiliées telles que l'Agence de gestion des catastrophes et des urgences, le Centre de coordination pour la sécurité et les situations d'urgence et le personnel du 112 (ligne d'urgence de l'État) travaillant dans les centres d'appels d'urgence et tout le personnel travaillant au niveau provincial de l'administration centrale dans la gestion des urgences a exercé ses fonctions sous la coordination et la gestion des gouverneurs de district. Les ONG ont également contribué à soutenir les actions menées pour gérer la pandémie. 1

Vous pouvez découvrir l'exposé de M. Saffet Arikan Bedük

«Le travail des gouverneurs (représentants territoriaux de l'Etat) concernant la protection et la restauration du patrimoine culturel en Turquie.»

Les exemples d'Istanbul et de Safranbolu" en suivant ce lien :

https://www.aerte-asso.org/content/le-travail-des-gouverneurs-representants-territoriaux-de-etat-concernant-la-protection-et-la

## La Hongrie contre le COVID 19

Témoignages des RTE

### PAR M. SÁNDOR SZABO

Commissaire du gouvernement administratif (Hongrie)

La Hongrie, comme la plupart de nos voisins et alliés européens, a dû endurer 4 vagues de cette pandémie. Le premier patient est apparu en Hongrie le 4 mars 2020. Une semaine plus tard, le gouvernement a annoncé l'état d'urgence et nommé le Premier ministre chargé de lutter contre la maladie, en coopération avec un **personnel opérationnel** officiel, dirigé par le ministre de l'Intérieur. Les pouvoirs législatifs spéciaux ont autorisé le gouvernement à adopter des ordonnances ou à suspendre des lois, ainsi qu'à introduire des lois extraordinaires.

Cet état d'urgence est réglementé par la Constitution. Les décisions fondamentales sont prises par le gouvernement, tandis que les parties contributrices sont limitées en tant qu'exécutants. La règle stipule que toutes les décisions sont valables dans tout le pays, reflétant la philosophie unitarienne de la Hongrie. Cependant, les municipalités locales ont le droit de créer leurs propres politiques de défense, tant qu'elles restent dans le cadre des règles générales.

Comme mentionné, nous avons subi 4 vagues de COVID 19. La première vague a été rapide à traiter, ce qui a entraîné des chiffres de mortalité minimes. Lorsque la deuxième vague a frappé et que le nombre de personnes infectées a atteint un niveau critique, le gouvernement a de nouveau mis en place l'état d'urgence.

À ce stade, les RTE hongrois ont commencé à jouer un rôle extrêmement important. Le Service national hongrois de la santé publique et des médecins dispose de services locaux dans chaque comté qui font partie des bureaux du gouvernement du comté, ainsi que du domaine de l'épidémiologie. C'est pourquoi notre première tâche a été d'organiser et de mettre en œuvre des tests COVID dans



chaque comté. Chaque commissaire du gouvernement de comté était et reste responsable de l'organisation des points de test dynamiques sur son territoire. Ces bureaux étaient également responsables de l'attribution des dispositifs de protection, des vêtements et de l'équipement.

Lors de la troisième vague, un nouveau moyen de défense est apparu, beaucoup plus efficace: un vaccin. Initialement, les stocks de vaccin étaient limités, établissant ainsi la

priorité de sa distribution et de son utilisation : d'abord le personnel sanitaire et médical, puis les personnes âgées hébergées dans les institutions sociales, suivies par la population souffrant de maladies chroniques, et bien sûr les agents publics tels que la police et les pompiers.

À ce stade, le personnel opérationnel a ordonné la création de **l'atelier national de vaccination**, dirigé par le secrétaire d'État responsable de l'administration territoriale de l'État, et des **ateliers de vaccination de comté**, dirigés par chaque commissaire de comté. Les membres de ces organes territoriaux comprennent les directeurs d'hôpitaux, la police et les pompiers, les médecins-chefs des comtés et un représentant des médecins de famille de chaque comté.

Le système de vaccination hongrois repose sur deux piliers : les points de vaccination hospitaliers et les réseaux de médecins de famille.

À la suite d'une discussion approfondie en Hongrie, 6 types de vaccins ont été approuvés et sélectionnés pour une utilisation, dont le Sputnik-V russe et le Sinopharm chinois. Le responsable national de la santé publique et du service médical a vérifié et contrôlé leur acquisition et leur transport.

# Gouverneurs régionaux en Norvège : centre de coordination et d'information – communication montante, descendante et horizontale

Témoignages des RTE

### PAR M. FRANK JENSSEN

Commissaire du comté de Trøndelag (Norvège)

#### **SOMMAIRE**

La Norvège est un État unitaire. Les communes sont indépendantes mais tenues par la loi de fournir à leurs habitants les services de base.

Les gouverneurs de comté veillent à ce que les politiques nationales soient mises en œuvre localement, en tant qu'organe intermédiaire entre le gouvernement et les municipalités; nous:

- expliquons les politiques et réglementations nationales au niveau local,
- administrons les régimes de subventions financières,
- sauvegardons l'état de droit des particuliers en tant qu'autorité de recours,
- sommes l'autorité de tutelle d'un ensemble de services communaux.

### **NOTRE APPROCHE:**

- mise en œuvre locale des mesures politiques nationales claires.
- liberté et responsabilité locales dans le cadre des résolutions nationales,
- un État présent au niveau des communes, expliquant, mais aussi écoutant des effets et des besoins de changement, et les reportant plus haut.

# 4 APPROCHES GÉNÉRALES (PRINCIPES) DANS NOTRE GESTION DE CRISE :

- mêmes personnes en charge des décisions
- utilisation de l'organisation existante
- proximité
- collaboration

Cela implique des réunions régulières avec les autorités de santé et de préparation dont nous dépendons, ainsi qu'avec les municipalités. Nous coopérons également avec la garde nationale norvégienne, les pouvoirs publics, les entreprises et le secteur associatif.



## EXEMPLES DE NOTRE RÔLE PENDANT LA PANDÉMIE :

- 1) Distribution coordonnée d'équipements de protection individuelle et de vaccins aux municipalités.
- 2) Accompagnement des communes dans leur travail « TISK » (test, isolement, traçage, quarantaine).
- 3) Mises à jour de la situation : contribué à garantir que les autorités nationales ont la même compréhension de la situation que les municipalités exemple : contrôle aux frontières.
- 4) Priorité : Aider à assurer la disponibilité maximale des services destinés aux enfants.

### **EXPÉRIENCE PRÉCIEUSE:**

- Utilisation complète de nos compétences en tant que traducteur des règles et réglementations nationales à ceux qui travaillent au niveau local. Renforcement de notre rôle d'intermédiaire entre les instances centrales et locales.
- 2) Avec notre personnel professionnel, d'excellents systèmes de support numérique et une compréhension claire de notre rôle, nous avons réussi à maintenir un temps de réponse rapide et une préparation interne élevée, tout en assurant la fourniture de services pour nos autres compétences.
- 3) Nous sommes devenus une organisation plus moderne et plus numérisée.

**CONCLUSION :** Un intermédiaire est utile et permet de mettre en œuvre les politiques nationales, d'assurer une bonne coordination régionale et un bon contact entre les acteurs nationaux et locaux gérant une crise.

## Lutte contre la pandémie de Covid 19 en Allemagne Défis fédéraux et solutions communes avec l'exemple de la mise en place de centres de vaccination

Témoignages des RTE

## PAR M. HERMANN-JOSEF KLÜBER

Regierungspräsident de Cassel, le Land de Hesse (Allemagne)

La République fédérale d'Allemagne dispose déjà depuis plusieurs années d'un plan de pandémie dite nationale. Il comprend des directives à suivre en cas de pandémie en Allemagne. Il a été publié pour la première fois en 2005 et continuellement adapté depuis lors. Ce plan sert à préparer les autorités et les institutions aux niveaux fédéral et étatique à une pandémie et fournit un cadre sur la façon de réagir en cas de pandémie.

Les plans de lutte contre la pandémie étaient en place mais ne prenaient pas en compte

l'ampleur d'une pandémie telle que la Covid-19. L'Allemagne - et par conséquent l'État fédéral de Hesse - n'était pas suffisamment préparée. Le défi consiste à mettre en œuvre ce que nous avons appris aujourd'hui dans des plans futurs et à nous préparer pour faire face à de nouvelles crises.

En Hesse, l'État fédéral a développé sa propre stratégie de vaccination pour garantir un programme de vaccination complet. La "Task Force Vaccination Coordination", qui était chargée de piloter la campagne de vaccination en Hesse, était en charge de sa mise en œuvre à partir de novembre 2020.

Au total, environ 300 personnes ont été employées entre novembre 2020 et septembre 2021. Leur mission était d'assurer la supervision des centres de vaccination sur les volets organisationnel, juridique, médico-pharmaceutique, logistique, coordination des horaires et suivi des vaccinations ainsi qu'une information complète aux citoyens, à la presse et au parlement.



La stratégie de vaccination conçue par le groupe de travail prévoyait trois piliers de soutien, qui sont progressivement entrés dans le programme à mesure que la disponibilité des vaccins augmentait régulièrement. Outre les vaccinations des médecins généralistes (à partir d'avril 2021) ainsi que des médecins du travail (à partir de juin 2021), cela comprenait 28 centres de vaccination dans les autorités régionales de Hesse avec une capacité totale de 45 000 vaccinations par jour.

Avec ce triptyque centres de vaccination, médecins généralistes et médecins du travail, environ huit millions de doses de vaccins ont été administrées aux citoyens de Hesse depuis le début de la campagne de vaccination le 27 décembre 2020 jusqu'à la fermeture des centres de vaccination le 30 septembre 2021, réalisant ainsi une protection vaccinale complète de près de 70% de la population.

Dans l'ensemble, la crise du Coronavirus a forcé l'administration de Hesse à s'améliorer ; beaucoup de choses vont continuer à changer. Les points essentiels à mentionner sont : la numérisation des procédures spécialisées doit être poursuivie, le stockage des équipements de protection et autres doit être optimisé, des plans de pandémie doivent être élaborés ou mis à jour, et une infrastructure critique doit être sécurisée. Les administrations se sont une fois de plus avérées des soutiens résilients du gouvernement en temps de crise, comme elles l'étaient en 2008 pendant la crise financière, en 2015 pendant la crise des réfugiés et maintenant à nouveau pendant la pandémie.

## Le rôle des STR pendant la pandémie et la vague d'Anvers Approche supra-locale d'une résurgence locale de pandémie : conditions préalables, outils, approche (leçons apprises et facteurs critiques de succès)

Témoignages des RTE

### **PAR MME CATHY BERX**

Gouverneur province d'Anvers (Belgique)

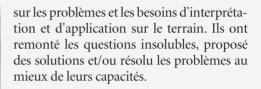
Tous les gouverneurs belges ont été étroitement impliqués dès le début de la crise. En mars 2020, ils ont reçu l'ordre d'interdire les événements majeurs par arrêté de police. Certains d'entre eux ont proclamé une phase provinciale en amont de la phase fédérale. Désormais, tous les gouverneurs se sont consultés quotidiennement et bien plus tard hebdomadairement. Leurs rôles divers ont évolué tout au long de la crise. En raison de la spécificité du contexte épidémiologique local, ils pourraient également diverger entre les provinces.

Quels étaient ces rôles ? Lors de la phase fédérale, le Conseil national de sécurité (CNS) a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé de la population et le système de santé. Les gouverneurs ont informé le Centre de crise de la situation sur le terrain et des nombreux besoins qu'ils ont détectés.

Prenons les besoins les plus importants :

- 1) des données fiables, à jour et accessibles sur la situation sur le terrain ;
- 2) l'équipement de protection nécessaire et sa bonne distribution :
- 3) clarté et non-ambiguïté sur les mesures et les nombreux problèmes d'interprétation;
- 4) la problématique du traçage et de la détection des sources et le suivi de l'isolement à domicile et de la quarantaine.

Tous les maires ont été fréquemment et profondément informés de la situation et des (interprétations) des mesures. À l'inverse, les gouverneurs ont reçu des commentaires



Progressivement, les gouverneurs se sont activement impliqués dans la préparation des prochaines phases de gestion de crise et de la suppression progressive des mesures.

En juillet 2020, Anvers a été confrontée à une augmentation spectaculaire des taux

d'infection. Co-commandité par le CNS, j'ai coopéré avec le Centre national de crise (CNC), de nombreux virologues, la cellule de crise provinciale et nos maires pour élaborer des mesures spécifiques pour Anvers. Grâce aux efforts de tous les citoyens anversois, les chiffres ont de nouveau atteint la moyenne nationale au début de l'année scolaire. Depuis lors, les réunions de crise ont également inclus les zones de soins de santé, en particulier sur les tests, les épidémies locales, le traçage local et la détection des sources, les vaccinations, etc.

D'octobre 2020 à mai 2021, un soi-disant confinement intelligent était en vigueur en Belgique. À partir de janvier, les gouverneurs ont poursuivi les missions précédentes et se sont concentrés sur la consultation avec le CNC/ les maires/la cellule de crise provinciale pour garder le doigt sur le pouls. Des missions complémentaires étaient liées à la campagne de vaccination.

Depuis octobre 2021, la Belgique est confrontée à une nouvelle augmentation des taux d'infection. De nouvelles mesures très ciblées du CNS sont à prévoir.









## Le rôle de l'État local dans la gestion de la crise de la COVID 19

Témoignages des RTE

### PAR M. PIERRE N'GAHANE

Préfet de la Marne (France)

Face à une crise d'une ampleur inédite, l'État français a particulièrement mobilisé son réseau territorial et en particulier son réseau préfectoral, avec une triple exigence :

### 1/ INCARNER L'EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE ET LA PERMANENCE DE L'ÉTAT

Les préfectures ont exercé un rôle pivot dans l'administration territoriale de l'État. Seul le réseau des préfectures disposait de la réactivité et des outils adaptés pour répondre aux exigences d'une telle gestion de crise. Le Pré-

fet et sous-préfets d'arrondissement, dans tous les départements, en lien étroit avec les services de l'État, se sont projetés sur le terrain afin de dénouer les complexités issues de la crise et identifier des solutions pragmatiques favorables à une continuité de la vie courante en situation de confinement.

### 2/ ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX ET EN PARTICU-LIER LES ÉLUS POUR APPORTER UNE RÉPONSE TER-RITORIALE ÉQUILIBRÉE, ADAPTÉE ET LISIBLE

Le couple Préfet-Maire ou mieux encore Préfet/Élus a été largement renforcé. La mobilisation des collectivités dans la mise en œuvre des actions de proximité a été essentielle. Elle a découlé d'une prise de conscience très rapide des élus de leurs missions alors que certains venaient parfois à peine d'être investis dans leurs mandats.



L'agilité de la réponse publique s'est également jouée au travers des relations nouées avec les intercommunalités. Elles se sont légitimement constituées comme des interlocuteurs directs du corps préfectoral.

L'association très rapide, large et concertée, des élus, des partenaires et représentants du monde économique et associatif présents dans les comités de pilotage et de suivi, ainsi que le concours des différentes directions de l'État se sont avérés efficaces et

efficients.

### 3/ CONSTRUIRE UN MODÈLE DE RÉSILIENCE REPENSÉ ET INNOVANT

Durant cette crise, la préfecture s'est imposée comme une sorte de « hub » permettant la prise de décisions que les partenariats rendaient compréhensibles et immédiatement applicables. » Les sous-préfectures en lien avec les équipes de la direction territoriale de l'agence régionale de santé, les chefs de centres de vaccination mais surtout les collectivités locales ont ainsi engagé des actions concrètes sur l'optimisation des ressources humaines et des moyens.

Dans la gestion de cette crise, les préfets ont pleinement incarné l'État territorial.



## Le rôle du préfet dans la gestion de la crise sanitaire

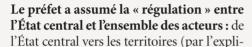
Témoignages des RTE

### **PAR M. THIERRY BONNIER**

Préfet de l'Aude (France)

### 1. LA CRISE SANITAIRE A CONFORTÉ LES PRÉFETS DANS LA GESTION DE LA CRISE

Par sa capacité à fédérer un cercle large d'acteurs, le préfet aura pu adopter des solutions opérationnelles plus adaptées à la situation locale. Cette crise aura confirmé ce besoin d'adaptation des règles générales aux circonstances locales (dépistages, vaccination, etc).



citation des règles nationales) et des territoires vers l'État central (information sur les difficultés d'application pour la faire évoluer la règle).

### La crise ne peut se résumer à une problématique sani-

**taire**: par l'impact sur tous les secteurs de la vie économique et sociale, le préfet a renforcer son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques y compris pour les mesures économiques et sociales (fonds de solidarité, plan de relance, activité partielle...).

La crise a aussi conforté le préfet comme garant des libertés publiques en posant la question de l'articulation entre les mesures sanitaires contraignantes et la garantie des libertés publiques. Le cadre posé par le pouvoir réglementaire a laissé des marges aux préfets pour adapter les règles à la situation et dans leur département en assurant ainsi une proportionnalité des décisions (port du masque dans certaines communes par ex).

# 2. LA CRISE SANITAIRE EXERCERA DES EFFETS SUR NOTRE GESTION DE LA CRISE

## 2.1. Le rôle de l'État local dans la gestion de la crise reste primordial

L'État central est essentiel dans la définition de règles harmonisées. Celui de État local reste primordial. Sans lui, un vide se serait créé entre les règles nationales et l'échelon local. L'État incarne l'intérêt général, qui ne résulte pas du



jeu des équilibres territoriaux, surtout dans les territoires avec des disparités de développement.

# 2.2. Le dispositif de gestion de crise à l'échelon local peut être amélioré

Notre modèle de gestion de crise reste taillé pour les crises « conventionnelles ». Il faut le rendre plus « résilient » et adaptable à des crises d'intensités variables. Il est aussi nécessaire de renforcer notre capacité d'anticipation en associant davantage les acteurs du territoire.

Les coûts de coordination restent trop élevés. Pour que l'État soit plus efficace, il faut que tous les services qui agissent en son nom soient placés sous l'autorité d'un seul et même agent public, le préfet.

# 2.3. La crise sanitaire aura un effet sur l'organisation et le fonctionnement de l'État local

La crise, par la position qu'elle a donné à l'État, aura montré l'intérêt que l'État dispose de capacités d'action et d'intervention. Cette crise aura aussi mis au jour des méthodes de travail peu usitées dans nos administrations (pilotage par des indicateurs, visioconférences, etc).

La réorientation de nos moyens vers l'accompagnement des acteurs territoriaux a aussi été appréciée alors qu'ils restent trop encore consacrés à des tâches d'administration et d'instruction.

Cette crise aura finalement fait évoluer notre façon de construire des consensus territoriaux. Les échanges avec les acteurs d'un territoire pour mieux les associer aux politiques publiques s'est révélé positif. Cette démarche inaugure une forme de « gouvernement à grand conseil » à l'échelle locale. Elle favorise la convergence des initiatives et permet de construire plus des consensus, là où la décentralisation génère parfois la concurrence entre collectivités et avec l'État.

# Des gilets jaunes au Covid : sommes-nous entrés en dictature sanitaire ?

### Témoignages des RTE

### PAR M. ÉRIC FREYSSELINARD

Directeur de l'Institut des hautes études du Ministère de l'intérieur – IHEMI, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle (France)

La crise du coronavirus nous a tous surpris, même si l'OMS annonçait depuis des années une possible pandémie. Elle a aussi bouleversé nos modes de vie et même restreint nos libertés

Début mars 2020, en France, les premiers foyers de contamination détectés entraînent la fermeture locale des écoles. C'est la première atteinte aux libertés : une atteinte au droit à l'éducation. Le 16 mars, un confinement national est décidé, avec la mise en place d'un système d'attestations pour pou-

voir sortir, qui suscite de premières interrogations (pourquoi un kilomètre seulement autour du domicile ? pourquoi certains rayons sont-ils fermés dans les grands magasins ?).

La crise finit par avoir des effets plus structurels, de nombreuses entreprises ne fonctionnant plus, faute de salariés, de pièces ou de commandes.

A partir du mois de mai, peu à peu le confinement est levé, mais sept mois plus tard, il est remis en place au niveau national avec un couvre-feu dans les zones les plus touchées. Les commerces non essentiels sont de nouveau fermés et le port du masque rendu obligatoire dans les lieux publics.



Nouvelle étape, en juin 2021, les cafés et restaurants en intérieur rouvrent avec la mise en place d'un passe sanitaire. C'est alors que des protestations prennent forme, reprenant en partie le mouvement des gilets jaunes. Le 14 juillet, des manifestations éclatent dans tout le pays dénonçant une « dictature sanitaire ». Les débats fracturent la société et le refus du vaccin persiste chez une partie des Français, certains professionnels de santé préférant être suspendus plutôt que de s'y soumettre. Aujourd'hui, cependant, 87 % des personnes de plus de 12 ans ont reçu

deux doses de vaccin.

Les mesures ont évolué dans le temps, d'abord locales, puis nationales, puis à nouveau locales, les préfets devenant, avec l'aggravation de la crise, des acteurs centraux de l'action publique. La communication par visio ou par les réseaux sociaux s'est fortement accrue. Le télétravail s'est développé. Nous avons innové sur le plan juridique avec l'état d'urgence sanitaire et le passe sanitaire. Dans son immense majorité, la population s'est habituée aux nouvelles mesures.

Finalement, nous en tirons des éléments positifs pour la prochaine crise sanitaire qui ne manquera pas d'arriver un jour. Et, naturellement, nous n'avons jamais été en dictature sanitaire...



# Le délicat équilibre entre les libertés et les risques sanitaires face à la crise du Covid-19

Témoignages des RTE

## PAR M. JAN SPOOREN

Gouverneur du Brabant flamand (Belgique)

La pandémie de Covid-19 a eu un immense impact causé par le virus, ainsi que les mesures prises. De cette situation se pose la question fondamentale de savoir comment concilier les libertés et les droits de l'homme avec le droit de vivre et le droit à une bonne santé.

Bien que les mesures de gestion de la crise du Covid-19 aient un impact négatif sur certains droits, cela ne veut pas dire qu'ils sont contre les droits de l'homme, ni illégaux. Les pouvoirs publics doivent être autorisés à

réagir rapidement et efficacement en temps de crise, pour autant que les mesures remplissent trois conditions.

Premièrement, les mesures doivent être légitimes. Au début, nous en savions peu, mais après 18 mois d'expérience, nous comprenons mieux l'efficacité de ces mesures. Pour parvenir à cette légitimité, il doit y avoir une transparence à la fois du côté scientifique et mais aussi des médias qui peuvent agir comme quatrième pouvoir. Il est dans l'intérêt de tous que les données scientifiques parviennent au plus grand nombre de gens.



Deuxièmement, les mesures doivent avoir une base légale. La crise du Covid-19 diffère sensiblement d'une crise aiguë en raison de sa longue durée. Après avoir utilisé les procédures de planification d'urgence et la loi sur la sécurité civile, la Belgique a voté une loi sur la pandémie qui intègre des freins et contrepoids plus démocratiques.

Troisièmement, les mesures doivent être proportionnées. L'impact et la durée d'une mesure doivent être aussi limités que possible. Le concept de proportionnalité dépend

beaucoup du contexte spécifique de la pandémie.

L'exécution de ces mesures ne peut réussir que si les mesures sont claires, jugées justes et lorsqu'il n'y a pas d'interprétations différentes possibles.

Nous pouvons affirmer qu'il existe une grande variété de mesures contre le virus prises dans les différents pays européens. Mais on peut distinguer 2 courants différents provoqués par les dimensions culturelles et les traditions étatiques de chaque pays. •



# Les Représentants territoriaux de l'État face à la Covid 19 : partage d'expériences dans l'espace francophone

Témoignages des RTE

### PAR M. NICOLAS DESFORGES

Préfet, Vice-Président de l'ACP (France)

L'APREF a pour vocation de permettre aux RTE de l'espace francophone de croiser leurs expériences et de mutualiser les bonnes pratiques. La pandémie de Covid-19 a malheureusement constitué de ce point de vue une occasion privilégiée. L'APREF a donc proposé à ses membres de témoigner à travers un **espace d'échange** sur l'espace membre du site internet ainsi **qu'un forum numérique**.

Nos membres ont largement usé de cet espace en faisant part de leurs actions. **Préfets** 

français, togolais, ivoiriens, suisses, guinéens et belges ont ainsi pu partager leurs expériences, sur des aspects aussi divers que la collaboration avec les communes et leurs élus, les partenariats avec les entreprises locales en particulier à travers la production de gel hydroalcoolique, ou encore l'usage des réseaux sociaux pour répondre aux questions de la population.

Ce partage d'expérience a été poursuivi lors du forum numérique de l'APREF le 3 décembre 2020, portant sur la gestion de la Covid-19. Près d'une centaine d'auditeurs, issus d'une douzaine de nationalité, y ont participé. Le Président de l'AERTE Monsieur Ignazio Portelli a lui-même été associé à cette rencontre. Ces échanges ont montré de nombreuses similitudes au sein de l'espace francophone. Le RTE s'est retrouvé partout en premier ligne face aux citoyens. À lui notamment la responsabilité de répondre aux demandes d'information de la population et d'expliquer les décisions de l'État alors que se développaient des positions hostiles aux politiques sanitaires expliquait Pierre-Luc Desgagne, délégué général du **Québec** à Bruxelles.

Néanmoins, comme le relève Éric Freysselinard, directeur de l'IHEMI, tous les intervenants ont évoqué « **un État relégitimé** ». Dans l'ensemble de la Francophonie, ils font le constat d'un appel croissant à l'État en situation de crise.



ont essentiellement eu pour mission de répondre aux questions sur les mesures gouvernementales en évolution constante, comme l'a évoqué Patricia-Dominique Lachat, préfète du District d'Aigle.

Au-delà des similitudes constatées dans l'espace francophone, Henri Monceau, le Directeur de la francophonie économique et numérique de l'OIF a évoqué le décalage entre pays en développement et pays développés et la nécessité de le combler. Comme l'a souligné Chakib Benmoussa, ambassadeur du **Maroc** en France, le renforcement de la solidarité et de la coordination internationale est nécessaire, tant au sein de la Francophonie qu'au niveau mondial, pour soutenir la résilience de l'ensemble des économies et améliorer la réponse des États lors des prochaines crises sanitaires.

Enfin, ce colloque a été l'occasion de se pencher sur les conséquences durables de la pandémie. Il sera indispensable comme l'a indiqué le président de l'APREF, Monsieur Mathen, gouverneur de Namur en **Belgique**, de travailler à restaurer le lien social et la confiance du citoyen envers les institutions. En décembre 2021, le **prochain Forum à Namur consacré à la cohésion sociale** permettra sans nul doute aux membres de l'APREF de mutualiser leurs expériences dans ce domaine.

## « Le rôle des RTE dans la sécurité des villes d'art et la protection du patrimoine » « Le rôle des RTE dans la gestion de la crise du Covid19 »

### PAR M. JEAN-MICHEL BRICAULT

Maître de conférences, Faculté de Droit et de Science politique, Université de Reims Champagne-Ardenne CRDT

Comme souvent, l'objectif des JERTE est de suivre les évolutions sociétales¹ et à travers elles, l'évolution du rôle des représentants territoriaux de l'Etat (RTE) à la manière d'une «agora», c'est-à-dire «un espace de dialogue sans préjugés»².

Il s'agit d'apprécier la marge de manœuvre dont bénéficient les RTE au sein de nos sociétés complexes et «fragmentées»<sup>3</sup>. Plus précisément, comment jouent-ils leur rôle de «relais entre le centre et la périphérie»<sup>4</sup> en vue d'œuvrer à la cohésion sociale ?

Deux thèmes avaient été choisis pour ces 27° JERTE. Un premier portant sur «la sécurité des villes d'art et la protection du patrimoine», un thème ne figurant pas de prime abord au menu des compétences régaliennes. Pourtant, à la lumière des échanges forts denses, on note une mobilisation transversale des pouvoirs publics européens sur cette thématique.

Et un second thème, en lien direct avec l'actualité mondiale, abordant le «rôle des RTE dans la gestion de la crise du Covid19» étudié plus spécifiquement sous l'angle de la question délicate de la conciliation des libertés avec la sécurité sanitaire.

Pour traiter ces deux thèmes, deux sessions ont été nécessaires pour appréhender les marges de manœuvre fort variables dont bénéficient les RTE.



### 1ER THÈME = LA STRATÉGIE DES ETATS EN RAPPORT AVEC LA SÉCURITÉ DES VILLES D'ART ET LA PROTECTION DU PA-TRIMOINE

Deux points fondamentaux ont été mis en exergue. Tout d'abord, les interventions successives ont permis de brosser un portrait de la variété des défis à relever et des multiples enjeux liés aux questions patrimoniales (A). Il apparait ensuite, que le rôle du RTE dans cet écosystème du patrimoine culturel et naturel, peut être qualifié de « structurant »

### A) Défis et enjeux de la protection du patrimoine

Les débats ont clairement mis en avant le fait que le «patrimoine» constitue à la fois un héritage et un élément fondamental de notre mémoire «individuelle et collective»<sup>5</sup>. Le patrimoine représente «une valeur collective représentative de l'identité nationale»<sup>6</sup>. Le patrimoine «apparait de plus en plus comme un facteur de développement économique, de cohésion sociale et de maintien d'un équilibre territorial»<sup>7</sup>.

Il constitue également un élément clé de développement durable<sup>8</sup> et revêt un fort enjeu «d'inclusion sociale»<sup>9</sup>. Il est source d'identité et de cohésion<sup>10</sup>. De façon plus spécifique, la préservation et la «jouissance» des sites patrimoniaux présentent une « dimension sociale » entendue comme un élément de «fierté» locale<sup>11</sup>.



- 1. Pierre-Etienne Bisch, Secrétaire général de l'AERTE
- 2. Ignazio Portelli, Préfet, Président de l'ANFACI et de l'AERTE.
- 3. Renato Saccone, Préfet.
- Laura Lega, Préfète, Chef du département du service d'Incendie, de Secours Public et de Protection Civile du Ministère de l'Intérieur, Secrétaire générale de l'ANFACI.
- Pascale Trimbach, Préfète de la Meuse, « Le patrimoine mémoriel dans le département de la Meuse »
- 6. Philippe Belaval, Président du Centre national des monuments historiques, « Le représentant de l'Etat dans le territoire, acteur et partenaire de l'action patrimoniale. L'ex. français du Centre des monuments nationaux ».
- 7. Iden
- 8. Ana Luiza Massot, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, Venise. « Les conventions culturelles de l'UNESCO : le cadre multilatéral le plus avancé pour la protection du patrimoine culturel et naturel.
- 9. Gérard Gavory, Préfet de la Manche, « La sécurité du mont Saint Michel » 10. Ana Luiza Massot.
- 11. Eike Schmidt, Directeur de la Galerie des Offices, président du Conseil d'administration du Fondo Edifici di Culto.

La protection du patrimoine constitue d'abord une notion juridique<sup>12</sup>. Cela se traduit sur le plan normatif par l'inscription de nombreux sites sur des «listes spécifiques» à travers des politiques de «labélisation» fort diverses qui ont eu tendance à se multiplier ces dernières années («Petites Villes de demain» en France», …).

La notion de patrimoine est bien entendu très présente sur la scène internationale<sup>13</sup> à travers notamment les conventions culturelles de l'UNESCO. Il s'agit là «d'outils normatifs puissants»<sup>14</sup> fort variés destinés à soutenir les Etats dans leurs choix et à promouvoir la paix, la culture, le dialogue interculturel ou encore rassembler autour de valeurs humanistes. La dialectique «culture / développement durable» apparait comme une force de transformation de nos sociétés.

Des propos fort riches ont été développés sur le «patrimoine mémoriel». Ce dernier se présente comme «fer de lance de l'esprit national» mais il apparait également à bien des égards comme un «vecteur de coopération pour l'avenir» sur la scène internationale (ex. de l'Ossuaire de Douaumont). Il a été démontré aussi une certaine «réticence»<sup>15</sup> à inscrire des patrimoines, des sites liés à un conflit (exception faite d'Auschwitz et d'Hiroshima).

Pour approfondir les travaux, il était nécessaire de mieux appréhender la notion même de «sécurité du patrimoine». Il a ainsi été démontré la grande «polysémie» de ce terme<sup>16</sup>. Depuis les années 70, ce concept de sécurité tend à glisser vers les notions de « sauvegarde », de « conservation » et de « prévention » (préserver l'intégrité du bien face aux calamités naturelles ; sécurisation des « villes d'art » face aux menaces d'incendies, de terrorisme…).

# B) Le rôle « structurant » du préfet en matière patrimoniale

Le RTE est un «acteur et un partenaire» de l'action patrimoniale<sup>17</sup> en premier lieu sur le terrain de la sécurité. Il contrôle en permanence les conditions d'accueil du public, avec une vigilance particulière sur les sites accueillants des flux importants dans des espaces contraints. Cette vigilance est renforcée en cas de menace particulière, de nature terroriste, par exemple ou en cas de cérémonie ou de manifestation sur la voie publique. Il est appelé à s'engager au premier rang pour conduire un véritable plan de coordination des initiatives en matière de maintien de l'ordre public : gestion des flux de visiteurs, organisation des grandes cérémonies, harmonisation des différents acteurs de la sécurité (collectivités territoriales, militaires ...) à

travers parfois des conventionnements voire la mise en place d'outils juridiques tout à fait spécifiques. Sur ce point le témoignage apporté au sujet de la sécurité du Mont Saint-Michel<sup>18</sup> a été emblématique.

Le RTE est amené également à élaborer et à coordonner une «planification» d'urgence pour la protection des biens<sup>19</sup>. En un mot, il s'agit d'intégrer le patrimoine dans la «culture du risque» (ex. mise en place d'un «bouclier bleu» pour le château de Freÿr en Belgique<sup>20</sup>).

La dimension environnementale de cet ordre public a été soulignée à plusieurs reprises. Le RTE veille à la «protection des sites sensibles». Il s'agit tout d'abord de préserver la bio-diversité (château de Freÿr en Belgique²¹, château d'If à Marseille...) mais aussi de savoir développer des sources d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires ...) aux abords des sites remarquables en trouvant des solutions idoines pour ne pas «dénaturer» les sites. Le RTE joue également un rôle central pour la délivrance des autorisations exigées par la législation de protection des monuments historiques et notamment les autorisations de travaux (ex. de la Cité internationale de la langue française abritée au château de Villers-Cotterêts).

Parce que l'impératif de conservation du patrimoine peut entrer en conflit avec certaines autres politiques publiques (mutation énergétique, habitat, développement des infrastructures...), un arbitrage de l'Etat s'impose. Le RTE est ainsi associé à des choix territoriaux sur le terrain patrimonial, en collaboration avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes.

Parce que la charge d'entretien du patrimoine est globalement de plus en plus lourde, et ce d'autant que la notion de patrimoine n'a cessé d'évoluer dans le sens de l'extension, de nouveaux modèles économiques, appuyés sur des modes de financement différents sont nécessaires. C'est ainsi qu'en usant de sa «magistrature d'influence»<sup>22</sup>, le préfet participe à la coordination de l'action des collectivités territoriales et des partenaires aussi bien publics que privés à travers des «COPIL» réunis en préfecture (ex. à propos de la Cité de Carcassonne ou encore de l'abbaye de Cluny).

Lorsqu'un monument se situe au cœur d'une pluralité d'enjeux, impliquant une pluralité d'acteurs, le préfet a vocation «à assurer la coordination de l'ensemble». Il peut jouer un rôle «précieux»<sup>23</sup> «d'impulsion et de conviction lorsqu'une situation particulière l'exige au plan local».



- 12. Pascale Trimbach.
- 13. Et plus récemment depuis 2007, sur la scène européenne
- 14. Ana Luiza Massot.
- 15. Pascale Trimbach.
- 16. Lorenzo casini, Professeur ordinaire de droit administratif à l'Ecole pour les études avancées IMT de Lucca et Chef de cabinet au Ministère de la Culture, « La sécurité du patrimoine culturel ».
- 17. Philippe Belaval.

- 18. Gérard Gavory, Préfet de la Manche, « La sécurité du mont Saint Michel ».
- 19. Christian Hebrant.
- 20. Antoine Brismé.
- 21. Denis Mathen, Gouverneur de Namur Christian Hebrant, « Le château de Freÿr et ses jardins, patrimoine majeur de Wallonie ».
- 22. Christian Hebrant.
- 23. Philippe Belaval.

En conclusion, de cette première session, il est apparu que le RTE est donc «bien au quotidien un acteur à part entière de l'action patrimoniale»<sup>24</sup>. Il apparait pleinement légitime à agir sur ce terrain très symbolique de la sécurité du patrimoine et il bénéficie de marges de manœuvres forts diverses. Clairement, cette action publique patrimoniale fournit au RTE des capacités d'initiative supplémentaires pour construire des choix territoriaux en lien avec les autres acteurs locaux.

## 2<sup>ND</sup> THÈME = LE RÔLE DES RTE DANS LA GESTION DE LA CRISE DU COVID19

Face à une crise d'une ampleur inédite, il apparait que les États ont mobilisé leurs réseaux territoriaux avec une exigence renouvelée<sup>25</sup> à la fois pour «incarner» l'exercice de l'action publique et assurer pleinement la «permanence de l'État»<sup>26</sup> mais aussi pour associer l'ensemble des acteurs locaux et en premier lieu les élus locaux en vue d'apporter une réponse lisible, cohérente, opérationnelle et proportionnée.

A la lumière des témoignages réunis à l'occasion de cette seconde session, plusieurs enseignements. Tout d'abord, le RTE joue un rôle «pivot» en cas de crise majeure. Cette pandémie a été l'occasion d'une «réhabilitation de l'État au niveau territorial» mais ce dernier doit relever le défi de la crise de confiance vis-à-vis des institutions.

### A) Le RTE, «pivot» en cas de crise majeure

Seul le réseau territorial étatique dispose de la réactivité et des outils adaptés pour répondre aux exigences d'une telle gestion de crise<sup>27</sup>. Il a fallu «camper un État agile»<sup>28</sup> à même d'être «opérationnel très rapidement»<sup>29</sup>. Un des enjeux fut de prendre des «décisions uniformes»<sup>30</sup> et d'identifier les solutions pragmatiques favorables à une certaine continuité de la vie en période de confinement. Pour cela, la mise en place de «groupes de coordination»<sup>31</sup> en Finlande, de «conseils de crise» en Norvège ont été précieux.

Les RTE se sont retrouvés pleinement dans le rôle de «pivot» pour actionner l'ensemble du réseau territorial de l'État (armée, ARS, services de l'Éducation, ...) et les acteurs locaux publics et privés<sup>32</sup>. Dans ce contexte, les RTE ont pleinement développé leur «magistrature d'influence», souvent qualifiée de «décisive» pour apporter en lien avec

les acteurs locaux des réponses «équilibrées, adaptées et lisibles»<sup>33</sup> (collaboration avec les communes et leurs élus, les partenariats avec les entreprises locales en particulier à travers la production de gel hydroalcoolique, ou encore l'usage des réseaux sociaux pour répondre aux questions de la population)<sup>34</sup>.

Des relations institutionnelles fortes se sont nouées, «le couple Préfet-Maire» en France, «Gouverneur de Comté-municipalités» en Norvège, «District-région» en Finlande... Le rôle majeur des sous-préfets d'arrondissement dans une logique de proximité a également été souligné<sup>35</sup>. La qualité de la communication et la concertation ont été décisives envers les acteurs économiques, les acteurs associatifs, les syndicats... Par la suite, la montée en charge des campagnes vaccinales et la mise au point de stratégies diverses (déconfinements, lutte contre les clusters à Anvers, passage de la gestion de crise à la gestion du risque ...) illustrent pleinement également cette nécessité de la concertation avec les acteurs locaux³6.

De manière fondamentale, il apparait que la crise a contribué à faire bouger les lignes en matière de «production de consensus territoriaux»<sup>37</sup>.

### B) Une «réhabilitation» de l'État territorial

Il apparait que la proximité de l'État territorial, incarné par le RTE, avec les acteurs locaux, la société civile, le besoin d'écoute des populations, la recherche de solutions pragmatiques ont certainement conforté la légitimité de l'État qui a pu être émoussée par cette situation<sup>38</sup>.

En situation exceptionnelle, le «rapport humain» est une ressource. En ce sens, l'incarnation de l'État par le RTE constitue un atout majeur pour produire de la cohérence dans l'action publique. La qualité du dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires territoriaux (élus, acteurs économiques...) a été central pour «tenir ensemble» et favoriser l'acceptabilité des mesures sanitaires³9. Le RTE s'est retrouvé partout en premier ligne face aux citoyens notamment. À lui notamment la charge de répondre aux demandes d'information de la population et d'expliquer les décisions de l'État alors que se développaient des positions hostiles aux politiques sanitaires⁴0.

- 24. Idem.
- 25. Hermann-Josef Klüber, Regierungspräsident de Cassel, Land de Hesse. La lutte contre la pandémie en Allemagne –défis fédéraux et solutions communes avec l'ex. de la mise en place des centres de vaccination.
- 26. Pierre N'Gahane, Préfet de la Marne, « Le rôle de l'Etat local dans la gestion du Covid19
- ". 27 Idem
- 28. Laura Lega
- 29. Saffet Arkan Bedük, Président de l'association des Gouverneurs turcs, « Les RTE dans la lutte contre le Covid19 en Turquie ».
- Cathy Berx, Gouverneure d'Anvers, Le rôle de l'Etat pendant la pandémie et la vague à Anvers : approche supra-locale d'une résurgence locale de la pandémie ».
- 31. Terttu Savolainen, Directrice générale de l'Agence administrative régionale de l'Etat pour le Nord de la Finlande, « La lutte contre le virus COVID19 au niveau régional ».

- 32. Saffet Arkan Bedük.
- 33. Pierre N'Gahane.
- 34. Nicolas Desforges, Préfet, Vice-Président de l'ACP, « Les représentants territoriaux de l'Etat face à la COVID19 : parage d'expériences dans l'espace francophone ».
- 35. Pierre N'Gahane
- 36. Sàandor Szabo, Commissaire du gouvernement administratif, « La Hongrie contre le Covid19 »
- 37. Thierry Bonnier, Préfet de l'Aude, « L'Etat local renforcé par la gestion de la crise sanitaire, à la recherche d'un consensus territorial local ».
- 38. Pierre N'Gahane.
- 39. V. par ex., la coordination fédérale de la pandémie in Cathy Berx, « Le rôle de l'Etat pendant la pandémie et la vague à Anvers : approche supra-locale d'une résurgence locale de la pandémie ».
- 40. Pierre-Luc Desgagne, délégué général du Québec à Bruxelles.

Cette acceptabilité a sans doute été favorisée par une adaptation à la crise et des restrictions proportionnées et applicables l'ensemble du territoire, dans une logique d'équité et de différenciation<sup>41</sup> surtout. A la faveur de cette crise, l'ancrage économique territorial de l'action de l'État a pu également paraître restauré (aides économiques en France, vigilance renforcée en Italie pour éviter une pénétration du crime organisé dans le tissu économique ...)<sup>42</sup>.

Dans ce contexte difficile, les RTE ont sans doute pu consolider la dimension transversale et interministérielle de leur action en tissant une relation directe et privilégiée avec l'ensemble des parties prenantes (mise en œuvre du Plan de relance, des politiques publiques économiques, ...) selon une logique de subsidiarité et d'expérimentation.

Il en ressort une certaine «résilience», une capacité plus affirmée pour réagir aux situations difficiles. Dans l'ensemble de la Francophonie, le constat d'un appel croissant à l'État en situation de crise a été dressé<sup>43</sup>. En un mot, cette crise signe un certain «retour de l'Etat» <sup>44</sup> et à travers lui, le RTE est essentiel pour faire «le lien entre le centre et la périphérie».

La dernière table ronde fut consacrée à la délicate question de la conciliation des libertés avec la sécurité sanitaire pendant la COVID19. De manière plus prégnante, c'est la problématique de la durée de cette crise qui rend plus difficile l'équilibre entre les libertés publiques et individuelles et la proportionnalité des mesures sanitaires<sup>45</sup>.

Il a été souligné les difficultés à prendre des mesures drastiques en matière de liberté en ayant en toile de fond la «société de la désinformation»<sup>46</sup>. L'adhésion des citoyens aux normes édictées<sup>47</sup> doit être recherchée mais elle est difficile. Il s'agit plus fondamentalement de relever le défi d'une «crise de confiance» vis-à-vis des institutions<sup>49</sup> et vis-à-vis de la «parole publique»<sup>49</sup>.

\*\*\*

En conclusion, plusieurs enseignements peuvent être tirés à la faveur des interventions fort riches qui se sont succédées. Il apparait, en filigrane, que cette pandémie a été l'occasion dans tous les États européens d'une très intense activité normative. Ensuite, un constat presque paradoxal peut être posé. Si cette crise signe un certain «retour de l'État», «un «État relégitimé»<sup>50</sup> au niveau territorial, il apparait également que se pose désormais la question de rétablir la confiance dans la parole publique. Il s'agit de «travailler à restaurer le lien social et la confiance du citoyen envers les institutions»<sup>51</sup>.

<sup>41.</sup> Thierry Bonnier.

<sup>42.</sup> Laura Lega.

<sup>43.</sup> Nicolas Desforges.

<sup>44.</sup> Thierry Bonnier.

<sup>45.</sup> Marie Muselle, Belgique.

<sup>46.</sup> Eric Freysselinard, Directeur de l'Institut des études études du Ministère de l'Intérieur – IHEMI, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, « Des gilets jaunes au Covid : sommes-nous entrés en dictature sanitaire ? »

<sup>47.</sup> Renato Saccone, Préfet de Milan, « La liberté de travail et d'entreprise pendant la pandémie ». V. aussi Anneli Hulthén, Gouverneure, Comté de Skane, Suède, « Le rôle des Conseils d'administration de comté pendant la pandémie ».

<sup>48.</sup> Jan Spooren, Gouverneur du Brabant flamand, « Le délicat équilibre entre libertés et risques sanitaires face à la crise du Covid19 ».

<sup>49.</sup> Eric Freysselinard.

<sup>50.</sup> Idem

<sup>51.</sup> Denis Mathen, Gouverneur de Namur. Cité par Nicolas Desforges, « Les représentants territoriaux de l'Etat face à la COVID19 : parage d'expériences dans l'espace francophone ».